



CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2023

L'An deux mil vingt-trois, le treize octobre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Bannalec se sont réunis en séance à 18h15, salle du Conseil en Mairie, sur la convocation qui leur a été donnée le six octobre deux mil vingt-trois, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales.

Effectif légal du conseil municipal : 29

Nombre de conseillers en exercice : 29

Etaient présents :

M. Christophe LE ROUX, Mme Marie-France LE COZ, M. Jérôme LEMAIRE, Mme. Christelle BESSAGUET, Mme Odile LE CANN, M. Roger CARNOT, Mme Marie DUIGOU, M. Guy DOEUFF, Mme Annie BARRAULT, M. René PRAT, Mme Marie-José TOULLEC, M. Denis BARGUIL, M. Michel LE BERRE, Mme Martine PRIMA, M. Patrice CHAVRIER, M. Olivier LE BOUETTÉ, Mme. Marie-Hélène NAVINER, Mme. Florence LE MEUR, M. Arnaud TAERON, M. Gaëtan PRIMA, Mme. Sabrina LOUIS, M. Frédéric GUELTE, Mme. Anne-Laure RIGNAULT, M. Rayan LE CALLOCH.

Etaient absents :

M. Sylvain DUBREUIL, excusé à donné pouvoir à M. Jérôme LEMAIRE
Mme. Françoise MONNIER, excusée a donné pouvoir à Mme Marie-France LE COZ
Mme Christelle COUTHOUIS, excusée a donné pouvoir à Mme. Christelle BESSAGUET
M. Romuald FEVRIER, excusé a donné pouvoir à Mme Marie DUIGOU
M. Vincent BRATZLAWSKY, excusé a donné pouvoir à Mme Odile LE CANN

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Christophe LE ROUX, Maire.
Le Conseil Municipal a élu M. Rayan LE CALLOCH comme secrétaire.

DEL13.10.2023-050 : Reprise des solins de part et d'autre du clocher de la chapelle Saint-Mathieu – Sollicitation du fonds de concours patrimoine culturel de Quimperlé communauté

Les travaux de reprise des solins de part et d'autre du clocher de la chapelle Saint-Mathieu située au Nord-Ouest de la Commune visent à l'entretien et à la conservation de cet édifice patrimonial. Ces travaux ont pour objet d'éviter les infiltrations et l'humidité sur la longueur du mur intérieur et ainsi d'assurer la conservation de l'édifice.

Par courriel du 11 octobre 2023, a autorisé la Commune à engager les travaux sans préjuger de la décision à intervenir.

Les travaux seront réalisés par Steven Robin, artisan couvreur à Bannalec pour un montant de 1 936 €HT.

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Approuve la réalisation de cette opération

Sollicite le fonds de concours patrimoine culturel de Quimperlé communauté pour la réalisation de cette opération à hauteur de 40% de son coût hors taxes soit 774.40 €

Délibération adoptée à l'unanimité

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,

Le Maire,

The image shows a blue circular official stamp of the Municipality of Saint-Mathieu. The text around the perimeter of the stamp reads "MAIRIE DE SAINT-MATHIEU" at the top and "29130 SAINT-MATHIEU" at the bottom. In the center of the stamp, there is a smaller emblem. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink, which appears to be "C. Le Roux".

Christophe LE ROUX